



---

## Conseil des droits de l'homme

18<sup>e</sup> session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

### Erythrée

Genève, le 3 février 2014

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de l'Erythrée et la remercie pour son 2<sup>ème</sup> rapport national.

Quatre ans après le 1<sup>er</sup> EPU de l'Erythrée, la Suisse reste préoccupée par les exécutions extrajudiciaires, les disparitions forcées, le service national de durée indéfinie, ainsi que par les restrictions aux droits à la liberté d'expression, à la liberté d'association et à la réunion pacifique dans le pays. Le grand nombre de personnes arbitrairement détenues sans accès à une procédure judiciaire est pour nous une source d'inquiétude majeure. **La Suisse réitère sa recommandation à l'Erythrée de respecter les règles de procédure équitable, conformément à ses obligations en droit international, et de relâcher sans délai toute personne détenue sans motif valable.**

La Suisse réaffirme son souhait que la société civile puisse jouer un rôle plus important en Erythrée. Elle note avec satisfaction que le gouvernement érythréen place la promotion de l'éducation au centre de son développement économique et que des progrès ont pu être réalisés dans ce domaine. La Suisse invite l'Erythrée à améliorer également la promotion et la réalisation des droits civils et politiques. **Dans ce contexte, la Suisse recommande à l'Erythrée de prendre les mesures nécessaires afin de mettre en vigueur dans son intégralité la Constitution de 1997 et de permettre ainsi, entre autres, l'existence et l'indépendance des partis politiques et de tout autre organe de la société civile.**

Par sa ratification du 1<sup>er</sup> Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, l'Erythrée a reconnu ses obligations concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. **La Suisse recommande aux autorités érythréennes de veiller à ce que cesse l'enrôlement d'enfants dans les forces armées et de garantir que ces derniers ne soient pas soumis au travail forcé.**

---

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève  
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembe 9-11, CP 194, 1211 Genève 20  
Tél. +41 (0)22 749 24 24, Fax +41 (0)22 749 24 37, [www.dfae.admin.ch/geneve](http://www.dfae.admin.ch/geneve)

Je vous remercie, Monsieur le Président.

---

**Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations  
internationales à Genève**  
**Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International  
Organizations in Geneva**

Rue de Varembe 9-11, CP 194, 1211 Genève 20  
Tél. +41 (0)22 749 24 24, Fax +41 (0)22 749 24 37, [www.dfae.admin.ch/geneve](http://www.dfae.admin.ch/geneve)